

Communauté de Communes du Pays de LAMASTRE

(Ardèche)

OBJET

Election des vice-présidents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Président
Jean-Paul VALLON



Le Président est chargé de l'exécution
de la présente délibération qui sera publiée et communiquée
partout où besoin sera.

Le Président
Jean-Paul VALLON



Le secrétaire de séance
Monsieur Florent ROCHEDY



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 avril 2026

N° délibération : 2026-04

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Labâtie d'Andaure, (conformément à la délibération n°2025-34 du 17 décembre 2025), comme suite à la convocation qui a été adressée aux délégués communautaires, par le Président.

Nombre de membres en exercice : 25

Date de convocation : 31 mars 2026

Etaient présents :

Mesdames BALTHAZARD Catherine, BLANC Marie-Laure, CUISSON Bernadette, LENZINI Perrine, MALARD Bernadette, PLANTIER Marielle, POINT Nadine, TROUILLETON Isabelle
Messieurs COUTURIER Dominique, CROS Nathan, CROUZET Gilles, DÈCULTY Jean-Paul, DESBOS Vincent, GAUCHIER Max, GERLAND Jacques, GLAIZOL Denis, HARMAND Yoann, LANDREIN Michel, MADEIRA Pascal, PEYRARD Jean-Luc, ROCHE Stéphane, ROCHEDY Florent, SOUBEYRAND François, VALDENNAIRE Simon, VALLON Jean-Paul.

En application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a désigné Monsieur Florent ROCHEDY, secrétaire de séance.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VALLON, élu Président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Monsieur le Président rappelle que, par application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président. Il sera procédé à un scrutin pour chaque poste de vice-président.

L'élection s'effectue sous le contrôle des deux assesseurs désignés au moment de l'élection du président.

1. Election du (de la) premier(e) vice-président(e)

Une seule candidate : Madame PLANTIER Marielle

1.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13 voix

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Suffrages obtenus
--	--------------------------

DECULTY Jean-Paul	1 voix
PLANTIER Marielle	24 voix

1.2 Proclamation de l'élection de la première vice-présidente :

Madame PLANTIER Marielle ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Première Vice-Présidente et est immédiatement installée.

2. Election du deuxième vice-président

Un seul candidat : Monsieur COUTURIER Dominique

2.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	12 voix

Nom-Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Suffrages obtenus
--	--------------------------

COUTURIER Dominique	23 voix
TROUILLETON Isabelle	1 voix

2.2 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président :

Monsieur COUTURIER Dominique ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Deuxième Vice-Président et est immédiatement installé.

3. Election du (de la) troisième vice-président(e)

Une seule candidate : Madame TROUILLETON Isabelle

3.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	25

Majorité absolue **13 voix**

Nom-Prénom des candidats **Suffrages obtenus**
(dans l'ordre alphabétique)

TROUILLETON Isabelle **24 voix**
PLANTIER Marielle **1 voix**

3.2 Proclamation de l'élection de la troisième vice-présidente :

Madame TROUILLETON Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Troisième Vice-Présidente et est immédiatement installée.

4. Election du quatrième vice-président

Les candidats : Monsieur DÈCULTY Jean-Paul
Madame LENZINI Perrine
Monsieur VALDENNAIRE Simon

4.1 Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) **25**
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau (art. L.66 du code électoral) **0**
Nombre de suffrages exprimés **25**
Majorité absolue **13 voix**

Nom-Prénom des candidats **Suffrages obtenus**
(dans l'ordre alphabétique)

DÈCULTY Jean-Paul **21 voix**
LENZINI Perrine **2 voix**
VALDENNAIRE Simon **2 voix**

4.2 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président :

Monsieur DÈCULTY Jean-Paul, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Quatrième Vice-Président et est immédiatement installé.